

Mairie d'AIRION 1 Rue du Moulin 60600 AIRION Tél: 03 44 50 04 02

mairie.airion@orange.fr http://www.mairieairion.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 02 vvril 2021 à 18h00 – salle du conseil municipal

Les membres du Conseil municipal ont été dûment convoqués par voie électronique le 29 mars2021. La séance est ouverte à 18h05 par Sandrine BOULAS-DRETZ.

En raison de l'état de crise sanitaire et dans le respect des règles de distanciation sociale, la séance n'est pas ouverte au public. Afin de permettre aux citoyens d'Airion d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera consultable également ultérieurement.

En présence de

- Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire
- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale, en visio-conférence
- Françoise DUPRÉ, 1^{ère} adjointe
- Julie LAGOUDE, conseillère municipale, en visio-conférence
- Sophie ORDON, conseillère municipale, en visio-conférence
- Leslie PEILLEIEUX, conseillère municipale, en visio-conférence
- Eric PRIEM, 2^{ème} adjoint
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal

Pouvoir donné par Agnes BOILLET, conseillère municipale, à Sandrine BOULAS-DRETZ Pouvoir donné par Jean-Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal, à Sandrine BOULAS-DRETZ

M. Fabien THOMAS est absent.

Introduction de la séance par Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2021
- Demande de subvention du CAL et des Jardins du Plateau Picard
- Indemnités des élus
- Affectation du résultat
- Budget primitif
- Demande de Pass' Permis
- Autorisation de supprimer la Régie
- Eléments de calendrier
- Questions diverses des membres du conseil municipal
- Questions diverses du public (envoi par mail ou par courrier).

Désignation d'un secrétaire de séance

Aurélie DROBECQ

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18/03/2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2021 est soumis au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
10		-	10

Demande de subvention du CAL et des Jardins du Plateau Picard

Sandrine DRETZ indique que la Mairie a reçu deux demandes de subvention :

Le CAL a transmis sa demande de subvention le 23 mars 2021, d'un montant de 700[€] qui correspond à 80% de la somme nécessaire pour l'acquisition d'un barnum. En effet, celui que la commune prêtait jusqu'alors est cassé et la communauté de communes du Plateau Picard (CCPP) ne peut pas en prêter avant l'automne ce qui va poser problème pour l'organisation de diverses manifestations, notamment la fête communale (1^{er} week-end de juin). Le CAL a également sollicité une subvention auprès de la CCPP pour l'acquisition de barnums plus grands.

L'attribution de cette subvention est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
9	-	1	10

Les Jardins du Plateau Picard (JPP) ont également émis une demande de subvention, sans fixer de montant pour le soutien de leur activité. Sandrine BOULAS-DRETZ propose l'attribution de 300€ mais cette somme est modulable en fonction de l'avis du conseil.

Il est rappelé que la commune cotise déjà via la communauté de communes du Plateau Picard.

A la demande de Cédric VANDENDAELE, il est rappelé que les produits des JPP sont vendus sous forme de « paniers » pour quatre personnes ou au Comptoir. Les salariés sont pour la plupart des demandeurs d'emploi de longue durée en réinsertion.

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
4 (dont 1	1	5	10
sous			
réserve)			

Les membres de conseil qui s'abstiennent précisent qu'ils ont besoin de mieux comprendre le fonctionnement des Jardins du Plateau Picard pour se prononcer. Comme l'a proposé la Présidente et comme soumis aux membres du conseil municipal (aucune réponse), le Maire va organiser une présentation, juste avant le conseil municipal du mois de mai afin que le conseil puisse se prononcer définitivement.

Indemnités des élus

Lors du précédent conseil municipal, il avait été voté un maintien des indemnités à leurs montants actuels mais il avait été demandé de ré-inscrire ce point à l'ODJ du conseil suivant. La personne en question n'ayant pu être présente, ce point est reporté au vote du prochain budget.

Affectation du résultat

Le Maire, après en avoir discuté avec les adjoint puis la Trésorerie et au vu des prévisions de dépenses de fonctionnement qui laissent une marge de souplesse propose d'affecter la totalité du résultat de l'année 2020 en investissement.

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
10	-	-	10

Budget primitif 2021

Le Maire a transmis le budget primitif à tous les conseillers en amont par mail. Elle demande s'il est nécessaire de détailler le document ou si les présents préfèrent directement étudier plus précisément les points qui leur posent question.

A l'unanimité, les conseillers indiquent qu'ils n'ont pas de question et proposent de passer directement au vote.

Le Maire précise qu'après son vote, le budget est consultable sur demande.

Il fera également l'objet d'une synthèse dans un bulletin municipal à venir pour expliquer ce qui a été fait en 2020, ce qui est projeté en 2021 et les différences entre les deux gestions (fin de l'externalisation pour les espaces verts, recrutement d'un agent technique, etc.).

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
10	-	-	10

Demande de Pass'Permis

La mairie a reçu la demande de Marion JUKIEL, jeune de la commune pour réaliser ses heures de bénévolat dans le cadre du Pass'Permis en son sein.

Sandrine BOULAS-DRETZ propose qu'au regard du besoin actuel, l'activité soit ciblée sur les questions de la gestion administrative du cimetière (rassembler les données, les classer, les hiérarchiser, etc.) pour préparer la saisie par la secrétaire de mairie.

Ce sera également l'occasion de faire le tour du cimetière pour en mettre à jour le plan avec Leslie PEL-LEIEUX et Eric PRIEM comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

La proposition est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
10	2		10

Autorisation de supprimer la régie

Sandrine BOULAS-DRETZ a demandé à la trésorerie de pouvoir procéder par titre pour les recettes de la commune (cantine, périscolaire, location de la salle communale, droit d'entrée pour la gestion des peupleraies, etc.). Si en 2020 cette proposition n'a pas reçu un avis favorable de la trésorerie, il n'en est pas de même pour 2021. Cela va permettre de simplifier la gestion par la commune, mais aussi pour les habitants qui auront davantage de choix dans le moyen de paiement (chèque, carte bancaire, espèce,...) Ainsi, il ne serait plus nécessaire d'avoir une régie et un régisseur.

Le Maire demande donc l'autorisation de supprimer la régie de recettes

POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	TOTAL
10		1 -117	10

Eléments de calendrier

- Permanence le 03 avril pas de conseiller prévu car peu de visites attendues (WE de Pâques)
- Pas de chasse aux œufs cette année ; une maman a amené des œufs en chocolat pour tous les élèves (avant que la mairie ne le fasse)
- Réunion avec Mme PIERRE du COS 60 mercredi 7 avril matin pour donner suite à l'adhésion pour 2021 décidée en début d'année, par exception et en accord avec le COS 60
- Mercredi 7 avril soir, Comité syndical Oise très haut débit
- Jeudi 08 avril matin conseil d'administration du lycée agricole
- Jeudi 8 avril Conseil communautaire (document d'orientation budgétaire)
- Jeudi 08/04 matin conseil d'administration du lycée agricole
- Lundi 12 avril matin, centre de gestion lignes directrices de gestion
- Samedi 17 avril Permanence : Julie LAGOUDE et Aurélie DROBECQ

Questions diverses

Eric PRIEM demande si la cantonnier peut déroger à ses horaires habituelles. En effet, il travaille habituellement de 7h30 à 12h30 du lundi au jeudi. Cependant, lorsqu'il doit tondre la pelouse, le matin, celle-ci est mouillée de rosée et ce n'est pas bon. Sandrine BOULAS-DRETZ indique qu'il est tout à fait possible de moduler ses horaires les jours de tonte. Il en est d'accord et c'est prévu dans son contrat. Toutefois, il faut que ceci soit programmé et organisé, notamment en cas d'accident.

Eric PRIEM demande à ce qu'ils soient rappelés que la nécessité de se respecter les uns les autres en jetant ses ordures ménagères dans sa poubelle et le tri dans les containers (y compris pour les gros emballages). Si cela n'est pas possible, il appartient à chacun de se rendre à la déchetterie. Le Maire précise que ce point, comme d'autres incivilités (aboiement continu, déjections canines sur les espaces publics, brûlage, horaires des tontes, etc.) sera rappelé dans le prochain bulletin municipal.

Prochaine réunion

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 20 mai à 18h00.

Sandrine BallAS DRETZ

La séance est levée à 18h35